



## Information relative aux éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

La rémunération des membres du directoire se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable conditionnée par l'atteinte d'objectifs de performance fixés par le conseil de surveillance.

Il a été décidé par le conseil de surveillance du 11 mars 2016 que les rémunérations variables suivantes seraient versées aux membres du directoire au titre de l'année 2015 :

	Éric Marée	Christian Karst	Sébastien Huron	Michel Garaudet	Jean-Pierre Dick
<b>Part variable versée au titre de l'année 2015</b>					
Montant (en €)	50 000	50 000	50 000	50 000	0
Pourcentage de la part variable cible	23,2%	32,2%	37,04%	79,4%	0%

Le conseil de surveillance du 11 mars 2016 a par ailleurs arrêté, sur proposition du comité des rémunérations, les éléments de rémunération suivants au titre de l'année 2016 :

	Éric Marée	Christian Karst	Sébastien Huron	Michel Garaudet	Jean-Pierre Dick
<b>Rémunération fixe</b>					
Montant (en €)	340 472	265 000	245 000	195 048	41 000
<b>Part variable cible</b>					
Montant (en €)	215 710	155 000	135 000	63 000	17 500
Pourcentage de la rémunération fixe	63,4%	58,5%	55,1%	32,3%	42,7%
<b>Pondération des critères d'attribution de la part variable</b>					
Chiffre d'affaires du Groupe	50%	40%	50%	50%	15%
Résultat opérationnel courant du Groupe avant amortissements et frais de recherche et développement, réglementaire et licensing	40%	40%	30%	40%	15%
Résultat opérationnel courant avant amortissements business			10%		
Acquisitions de sociétés et de produits, accords de licensing		20%			
Ratio stock sur chiffre d'affaires	10%		10%	10%	
Taux de notoriété de la marque					35%
Respect du programme de relations clients					35%

S'agissant de la rémunération variable des membres du directoire, le conseil de surveillance se réserve le droit d'appliquer un coefficient multiplicateur ou diviseur en raison d'événements de contexte exceptionnels.

Il est par ailleurs précisé que certains membres du directoire perçoivent également des jetons de présence au titre de leur mandat social dans certaines filiales du Groupe. Le montant potentiel de ces jetons de présence au titre de l'année 2016 est de 45 000 € et de 33 000 \$ pour Éric Marée, 45 000 € pour Christian Karst, 25 000 € pour Sébastien Huron, et 17 000 \$ pour Michel Garaudet.

VIRBAC: La santé animale est notre passion  
NYSE Euronext - Compartiment A / Code ISIN : FR0000031577 / MNEMO : VIRP  
Direction financière : tél. 04 92 08 71 32 - e-mail : finances@virbac.com  
site : [www.virbac.com](http://www.virbac.com)